


Guide du protocole sanitaire de l'Accueil de loisirs de l'Écolothèque

Document de référence : protocole sanitaire des écoles maternelles et primaires et des accueils collectifs de mineur

les gestes à retenir



je garde une distance d'environ 1 mètre avec les copains

je ne serre pas la main et je ne fais pas de bisous, mais je dis quand même bonjour !

Je me lave bien les mains, le temps d'une petite chanson

j'utilise des mouchoirs jetables et je les jette à la poubelle

je tousse et j'éternue dans mon coude

Laetitia

Pour me protéger et protéger les autres !

Ce guide est constitué d'une présentation des principes généraux et de fiches récapitulant les modalités de contrôle pour chacune des thématiques suivantes :

1. Accueil des enfants et des parents
2. Aménagement des salles
3. Gestion et circulation des enfants
4. Activités extérieures
5. Nettoyage et désinfection des locaux
6. Équipements sanitaires
7. Temps de repas et goûter

Il repose sur 5 principes généraux :

1. La distanciation physique
2. Les gestes barrières
3. La limitation du brassage des enfants
4. Le nettoyage et la désinfection des locaux
5. L'information, la communication et la formation

Préalable :

Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants en cas d'apparition de symptômes évoquant le covid19 chez l'enfant ou dans la famille.

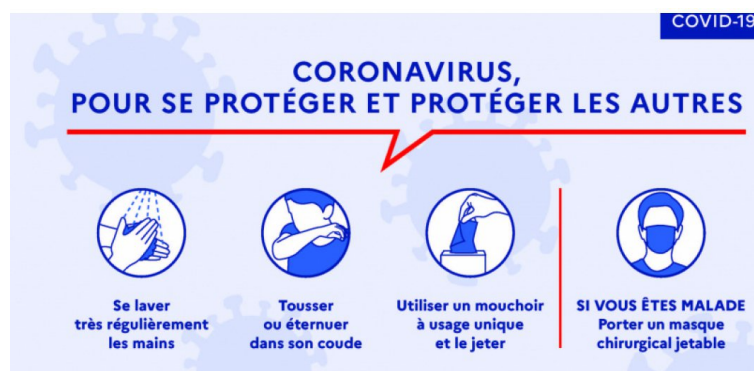
En cas de fièvre (37,8°C), l'enfant devra consulter un médecin.

1. La distanciation physique :

C'est la distance minimale d'1 mètre entre chaque personne pour éviter les contacts directs et une contamination respiratoire par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans tous les contextes, (accueils, activités dans la salle, à l'extérieur, aux sanitaires, dans les différents déplacements..).

2. Les gestes barrières :



➤ **Le lavage des mains :**

Cette action est essentielle, l'animateur sera chargé d'en assurer l'importance dans la conduite à tenir. L'enfant se lave les mains, à l'eau et au savon sur toutes les parties des mains pendant 30 secondes, avec un séchage soigneux.

A quels moments ? :

- À l'arrivée ;
- Avant de rentrer dans la salle ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant et après être passé aux toilettes ;
- Après s'être mouché ou avoir éternué ;
- Après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- Avant de partir et être confié à ses parents.

➤ **Le port du masque est obligatoire :**

Les masques seront fournis au personnel permanent de l'Écolothèque et aux animateurs (2 masques par jour). Pour les enfants le port du masque sera proposé en cas de suspicion de Covid19.

3. Limiter le brassage des enfants

Les enfants resteront uniquement dans leur groupe d'âge.

L'objectif est de limiter les croisements entre les groupes différents, notamment, pendant :

- Les accueils du matin et du soir,
- Les temps d'activités,
- Les passages aux sanitaires.

4. Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Un protocole de nettoyage renforcé a été élaboré à partir des consignes sanitaires nationales. Il est mis en œuvre dans les différents espaces de l'Écolothèque, accueillant du public ou des agents de manière permanente.

5. La communication, l'information et la formation

Un plan de communication est établi et envoyé aux familles inscrites, il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les parents à la responsabilité de chacun dans la limitation du virus.

➤ Les parents sont informés :

- De leur rôle actif dans le respect des gestes barrières ;
- De l'apparition des symptômes avec une prise de température quotidienne ;
- Du protocole établi en cas de symptôme suspect chez un enfant ;
- De l'interdiction de pénétrer dans les locaux et se rendre aux différents lieux d'accueil en fonction du groupe de l'enfant ;
- Des différents points d'accueil matin et soir ;
- Des horaires à respecter scrupuleusement en évitant les rassemblements sur les lieux d'accueil ;
- De l'organisation des repas et goûters (gateaux pour le petit déjeuner).

➤ Le personnel (permanents et animateurs) :

Le personnel est formé aux gestes barrières, aux règles de distanciation et au port du masque.

➤ Les enfants :

Le premier jour de la semaine , les enfants ont un temps de règles de vie en reprenant les différents points (distanciation, gestes barrières, circulation, hygiène..).

Ce temps est adapté en fonction de l'âge des enfants et répété autant que nécessaire.

Chaque enfant doit avoir un sac marqué à son nom
ainsi que toutes ses affaires

Centre Maternel :

Afin d'assurer l'hygiène et le confort des enfants, les parents doivent apporter :

- Une brosse à dents et un tube de dentifrice
- Une paire de bottes en caoutchouc
- Une trousse avec feutres, crayons, gomme...
- Un tapis de sol ou serviette de plage
- Un vieux tee shirt (taille adulte pour les activités salissantes)
- Un change

Centre Primaire :

Afin d'assurer l'hygiène et le confort des enfants, les parents doivent apporter :

- Une brosse à dents et un tube de dentifrice
- Un tapis de sol ou serviette de plage
- Une trousse avec feutres, crayons, gomme...
- Un vieux tee shirt (taille adulte pour les activités salissantes)
- Une paire de bottes en caoutchouc
- une gourde

Fiches thématiques

- I. Accueil des enfants
- II. Aménagement des locaux
- III. Gestion des circulation
- IV. Acitivités extérieures
- V. Nettoyage et désinfection des locaux
- VI. Utilitsation des sanitaires
- VII. Gestion des repas (Petit déjeuner, déjeuner, goûter)
- VIII. Formation du personnel

I. Accueil des Enfants

Préconisations et règles de prévention

Dispositions communes :

1. L'accueil se fait sur différents lieux afin d'identifier les flux d'arrivée des familles pour respecter les 1m de distanciation et les croisements.
2. Les familles peuvent rentrer dans l'enceinte de l'Écolothèque uniquement sur les lieux d'accueil avec le port du masque. Une prise en charge de l'enfant se fera par un adulte référent du groupe concerné.
3. Les accueils se font comme suit :
 - COUCOUS / HIRONDELLES : Entrée portillon administratif Avec 2 chemins (un pour les COUCOUS et un pour les HIRONDELLES) : COUCOUS - Entrée salle des COUCOUS, HIRONDELLES - devant la salle des HIRONDELLES
 - COLIBRIS : Entrée normale des mercredis et vacances ;
 - TOUCANS et CHOUETTES : Petit portillon direction porte vitrée dans la halle aquarium
 - ALBATROS : Entrée normale des mercredis et vacances ;
4. L'animateur qui accueille les familles porte un masque. Il dispose d'un thermomètre de température à distance et d'un gel hydro alcoolique. La température de l'enfant est prise à son arrivée.
5. La distanciation physique est identique dans la file d'entrée avec un marquage au sol.
6. Les familles doivent se garer **uniquement sur le parking de la Salle Victoire**.

Une signalétique (panneaux, fléchage, couleurs...) guide les parents à partir du parking de la Salle Victoire. Au préalable, les familles auront reçu un courrier les informant de cette nouvelle disposition.
7. À l'intérieur des bâtiments, les portes d'entrées (portes, portails.) sont ouvertes pendant l'accueil pour limiter les points de contact.
8. Les arrivées sont échelonnées de 8h à 9h pour l'accueil du matin et de 17h00 à 18h pour le soir. Il n'y aura pas de possibilité de venir récupérer l'enfant hors de ces horaires sauf cas exceptionnel. La ponctualité est demandée, les portes ferment à 9h précises afin de pouvoir gérer la sécurité de tous.
9. À son arrivée, l'enfant est invité à se laver les mains (eau et savon avec séchage de préférence avec une serviette jetable ou usage unique, sous la surveillance de l'animateur de son groupe.

10. Accueil du soir 17h00 à 18h : les enfants se rapprochent des lieux d'accueil.
11. Les enfants seront dans leurs salles à partir de 17h30. les enfants des albatros dont la salle est la yourte remonteront dans la salle de l'aquarium.
12. Les enfants doivent avoir avec eux les affaires à ramener à la maison. Ils peuvent laisser des affaires dans leur salle (à leur chaise) pour le lendemain pendant les vacances scolaires.
13. Chaque animateur doit être joignable sur son portable pendant son temps de travail par la direction ou ses équipiers et réciproquement.

Points de contrôle

1. Cohérence du planning des animateurs et accompagnants pour l'arrivée des enfants.
2. Disponibilité du savon et essuie main dans les sanitaires (voir agent de service).
3. Les portes ouvertes et positionnement des cales portes.
4. Le contenu du sac à dos de l'animateur référent.
5. Prise de température à l'arrivée de l'enfant

II. Aménagement des salles

Rappels des principes généraux :

- La distanciation physique
- Les gestes barrières
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux
- L'information, la communication et la formation

Préconisations et règles de prévention

Dispositions communes

1. Répartition des groupes par salle en fonction du nombre d'enfants.

	Salle	Nombre d'enfants	Nombre d'animateurs dont 1 référent sanitaire	Activités à la carte
COUCOUS	Salle nuages	15	3	Le matin
HIRONDELLES	Salle constellations	15	3	Le matin
COLIBRIS	Salle grise	20	3	Le matin
TOUCANS	Salle bleue	20	3	Le matin
CHOUETTES	Salle verte	15	2	L'après-midi
	Salle réfectoire	15	2	L'après-midi
ALBATROS	Salle jaune	15	2	L'après-midi
	Yourte	15	2	L'après-midi

2. Dans les salles du centre maternel, colibris, toucans, chouettes, des étiquettes « animaux » sont disposées sur les chaises tables (lit et bac ou panier pour le centre maternel). Le premier jour, l'enfant choisit son étiquette pour avoir **ses repères** pour la semaine.
3. Un protocole est établi concernant l'accompagnement par l'animateur référent d'un enfant signalant des symptômes de la Covid-19 dans une salle spécifique. L'enfant est alors pris en charge par l'assistante sanitaire en attendant que ses parents soient prévenus par la direction.
4. Les activités extérieures sont favorisées.
5. L'aération des salles est assurée, avant l'arrivée des enfants au moins 15 mn, pendant les activités extérieures et en fin de journée.
6. Les parents doivent fournir à leur enfant un tapis de sol ou une serviette de plage marqués au nom de l'enfant.

Points de contrôle

Dispositions communes

Avant l'accueil des enfants :

- Ventilation des salles et des locaux (agents de service) ;
- Aménagement des salles dans le respect des distanciations physiques (direction et animateurs) ;
- Blocage des portes avec les cales portes ;
- Accompagnement des enfants vers leurs salles (animateurs).

En présentiel dans la salle :

- Gestes barrières et distanciations physiques ;
- Absence d'échange d'objet personnel.

A la fin de la journée :

- Ouverture des portes ;
- La circulation dans les locaux ;
- Les déplacements se font en marchant et les enfants sont guidés par les animateurs
- Ventilation des salles

III. La gestion des circulations en cas d'incendie

Préconisations et règles de prévention

1. Définir un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation. Chaque groupe aura un sens de circulation en limitant les croisements en fixant un lieu commun de rassemblement sur des points particuliers. Une signalétique sera disposée dans le grand pré et pré maternel avec le logo approprié.

Groupes	Lieux de rassemblement en cas d'évacuation
COUCOUS	Sous la tonnelle du pré maternel
HIRONDELLES	Devant le jardin au pré maternel
COLIBRIS	Devant l'escalier du grand pré
TOUCANS	Tables repas du grand pré
CHOUETTES	Partie centrale du grand pré côté barrière
ALBATROS	Partie centrale du grand pré côté mur

2. Les portes des salles pourront être maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact.
3. Lister les permanents devant circuler dans les locaux en fonction des semaines de fonctionnement et leur fournir les consignes spécifiques.

Points de contrôle

- Vérifier que la signalétique liée à la circulation est mise en place ;
- Vérifier que les portes soient ouvertes dans la mesure du possible ;
- Veiller au respect des consignes de circulation et règles de distanciation dans les locaux ;
- Veiller à la cohérence du planning des pauses ;
- S'assurer que chaque intervenant dans les locaux ait la bonne information et conduite à tenir.

IV. Activités extérieures

Rappels des principes généraux

- La distanciation physique
- Les gestes barrières
- La limitation du brassage des enfants
- Le nettoyage et la désinfection des locaux
- L'information, la communication et la formation

Préconisations et règles de prévention

Dispositions communes

1. Activités ferme :

Afin d'éviter le brassage des enfants, les activités se font uniquement au sein du groupe.

Concernant les activités à la carte, elles seront réparties sur la journée en fonction des groupes :

- Le matin ; les maternelles de 10h30 à 11h30. Les Colibris et les Toucans sont en activité à la carte de 10h à 11h30.
- L'après-midi de 14h45 à 16h15, les chouettes et les Albatros sont en activités à la carte. Le groupe des Chouettes ainsi que celui des Albatros sont répartis en deux groupes sur des activités différentes.

Les activités qui nécessitent peu d'outils sont privilégiées, ainsi que les soins aux animaux, nourrissage et nettoyage.

Cependant, s'il y a nécessité de l'utilisation d'un outil, l'animateur référent sanitaire se charge du nettoyage à l'eau et du nettoyage approfondi avec les produits appropriés disponibles dans son sac à dos. Un planning est prévu pour répartir les groupes en fonction des différents points d'eau.

Le référent sanitaire nettoie les poignées de porte des enclos des animaux.

Les permanents du secteur agricole utilisent uniquement leurs outils. Si un permanent utilise un outil, il se rapproche de l'animateur référent sanitaire du groupe concerné (exemple : je suis permanent et je propose une activité jardin, j'utilise une bêche et des arrosoirs avec le groupe des colibris, je me rapproche du référent sanitaire du groupe des colibris qui passe sous l'eau le matériel et le désinfecte pour la suite. Sur le lieu de stockage des outils (derrière l'étable). Tous les outils sont désinfectés avant utilisation.

Les plannings d'inscriptions aux différentes activités en lien avec la ferme sont renseignés par la direction et affichés en salle animateurs pour la semaine.

2. Les temps calmes s'organisent dans chaque groupe pour éviter le brassage des enfants.
3. Activités plein air :
 - L'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé est restreint au groupe.
 - Les parcours sportifs individuels permettant la distanciation physique sont privilégiés.
 - Organiser et baliser les lieux pour les activités de plein air :
 - COUCOUS : Pré maternel
 - HIRONDELLES : Devant la yourte
 - COLIBRIS : Pré du puits
 - TOUCANS : Devant le pré du puits
 - CHOUETTES : Grand pré
 - ALBATROS : Arboretum

4. Activités manuelles :

Le matériel individuel et personnel est favorisé. Les enfants amènent leur matériel, crayons dans une trousse marquée à leurs noms.

La direction prépare une caisse par groupe avec le matériel nécessaire. L'animateur référent sanitaire est chargé de le désinfecter après utilisation.

Pas d'échange de livre entre les enfants, (les livres empruntés sont laissés au repos 5 jours dans une caisse à la médiathèque).

Les lectures collectives par l'adulte sont privilégiées.

5. Ateliers cuisine pédagogique :

Les enfants peuvent participer aux ateliers cuisine pédagogique en utilisant les légumes des jardins. Ex. : 344Soupe de courge, gratin de courge, pain...

Ils cuisinent en groupe et pour leur groupe en respectant les mesures d'hygiène appropriées : lavage des mains, port du masque, charlotte, tablier...

Les agents de service assurent la désinfection et le nettoyage des tables et ustensiles de cuisine. Elles assurent également la chauffe et le conditionnement des plats après cuisson. Les animateurs du groupe assurent la distribution des plats en maintenant les règles d'hygiène et de sécurité.

Points de contrôle

Dispositions communes

- Pendant les activités extérieures, la distanciation physique est maintenue ;
- Restriction de contact entre les enfants et le matériel utilisé, manipulé par les enfants ou les adultes ;
- Les ballons ou matériel divers sont accessibles aux adultes qui gèrent leur utilisation par les enfants : (feutres, crayons, papiers, coloriages...).

V. Nettoyage et désinfection des locaux

Rappels des principes généraux

- La distanciation physique
- Les gestes barrières
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux
- L'information, la communication et la formation

Préconisations et règles de prévention

Dispositions communes

1. Nettoyage par les agents d'entretien :

Les locaux utilisés par les enfants sont nettoyés totalement par le personnel d'entretien au moins deux fois par jour dans la globalité avant l'arrivée des enfants et en fin de matinée ; Les espaces de restauration 4 fois par jour (8h ; 9h30 ; 11h30 ; 13h) ; Les sanitaires 3 fois par jour (avant 8h, 10h30, 13h30).

Actions complémentaires :

Les poubelles sont équipées de sacs à ordures et sont vidées et lavées 2 fois par jour. Elles sont fermées et évacuées dans le local prévu à cet effet.

L'approvisionnement de savon liquide et de papier est contrôlé à chaque passage.

Les locaux sont aérés au moins 4 fois par jour.

2. Prévention des risques pour le personnel :

- Port du masque en présence des enfants ;
- Un secteur d'intervention par agent ;
- Matériel utilisé : seau, spray, lavette, désinfectants.

Points de contrôle

- Coordination ménage et activités des enfants ;
- Mise en place de fiche de passage avec les principales actions ;
- Réunion hebdomadaire pour réajustement au besoin ;
- Tableaux des tâches affichés.

VI. Répartition et équipement des sanitaires

Rappels des principes généraux

- La distanciation physique
- Les gestes barrières
- La limitation du brassage des enfants
- Le nettoyage et la désinfection des locaux
- L'information, la communication et la formation

Préconisation et règles de prévention

Dispositions communes

1. Sanitaires :

Les enfants sont répartis dans différents sanitaires selon leur groupe :

- Centre maternel : COUCOUS / HIRONDELLES
- COLIBRIS : sanitaires salle animateur
- TOUCANS / CHOUETTES : sanitaires salle verte
- ALBATROS : WC extérieurs

Les fenêtres sont ouvertes pendant l'occupation des sanitaires.

- Les enfants se lavent les mains avant et après l'usage des toilettes,
- L'animateur référent sanitaire supervise le lavage des mains.

Points de contrôle

Dispositions communes

- Gestion des flux dans les sanitaires ;
- Limitation du nombre de personnes dans les sanitaires ;
- Aération des sanitaires
- Mise en place des consignes pour l'utilisation des sanitaires ;
- Nettoyage périodique des locaux.
- Approvisionnement du savon et essuie mains
- Évacuation régulière poubelles

VII. Organisation des repas (petits déjeuners, déjeuners et goûters)

Rappels des principes généraux

- La distanciation physique
- Les gestes barrières
- La limitation du brassage des élèves
- Le nettoyage et la désinfection des locaux
- L'information, la communication et la formation

Préconisation et règles de prévention

Dispositions communes

1. Organisation des tâches des agents de service en lien avec la méthode HACCP

La réception, le conditionnement et la répartition des plats, ainsi que le découpage du pain sont effectués par les agents de service soumis à des règles d'hygiènes sanitaires strictes.

Le personnel de restauration et encadrant veille en permanence au respect des gestes barrières par tous.

Mesures de Protection Individuelle des agents :

- Lavage des mains avant et après le port des gants
- Port des gants à usage unique
- Port des vêtements de travail et des EPI : port des blouses, sur-chaussures, charlotte

Avant et après réception des repas :

- nettoyage et désinfection du matériel mis à disposition (plats, chariots, etc.) et de toutes les zones en contact avec les mains
- Utilisation des produits habituels répondants aux mesures en vigueur sur le protocole sanitaire lié au Covid et compatibles avec la méthode HACCP. Après chaque service, désinfection des tables

2. Organisation du temps du repas et goûter pour les enfants :

- Le repas :

Les enfants mangent dans leur salle respective (pas de brassage de groupe).

Les animateurs référents du repas (port du masque, hygiène des mains) mettent la table et organisent un service à l'assiette, ainsi que la distribution individuelle de l'eau et du pain.

Seuls les animateurs récupèrent dans le réfectoire les plats répartis pour chaque groupe et ramènent les plats et la vaisselle dans ce même réfectoire.

- Le goûter :

L'organisation des goûters est à l'identique à celle des repas.

Les yaourts, fruits et gâteaux sont conditionnés et distribués par groupe comme les repas.

Points de contrôle

Dispositions communes

- Pendant le repas :
 - Lavage des mains avant et après repas.
 - Aération des locaux.
- Après le repas :
 - Nettoyage approfondi du matériel et des équipements communs (chaises, tables) avant l'arrivée des enfants puis entre chaque utilisateur.
 - Évacuation des poubelles aussi souvent que nécessaire.



Crédits photos : [Cœur D'artiflo](#)